

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION**D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2014-032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014**Date de convocation : 27/11/2014****Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 12****Nombre de pouvoirs : 1**

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOLS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - ANNEE 2013**

En vertu des articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente à l'assemblée son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il précise que ce rapport 2013 a été établi à partir du rapport annuel du délégataire SAUR. Il présente les indicateurs techniques, financiers et de performance ainsi que le financement des investissements et l'état de la dette.

Les résultats du contrôle sanitaire permettent de constater un taux de conformité de 100% par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie et de 97.80 % pour les paramètres physico-chimiques.

Monsieur le Président précise que le rendement du réseau à 62.56% reste éloigné des engagements de la SAUR (70 % dès le 31/12/2011 et 80 % au 31/12/2015). Il expose qu'un courrier a déjà été adressé en mai à Monsieur BOUCHACOURT, afin de lui rappeler les engagements de la SAUR et c'est pourquoi il l'a invité à participer à cette réunion.

En 2013, le prix théorique de l'eau potable, pour un usager consommant 120m3, était de 2.34 € T.T.C./m3.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE, adopte le rapport P.Q.S. 2013 qui sera mis à la disposition du public au secrétariat du Syndicat et dans chaque commune.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE

DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS
Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats

Monsieur le Président expose qu'en vertu de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ; du Décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ; des Articles L2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; il serait souhaitable que le syndicat s'engage dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Après consultation d'entreprises, il propose de retenir la société CDC FAST pour être le tiers de télétransmission.

Pour la 1^{ère} année, l'offre de la société est de 420 € H.T. se décomposant comme suit :

- 150 € : Abonnement annuel au service télétransmission.
- 80 € : Certificat utilisateur RGS (Certificat électronique destiné à être installé sur une clé Chambersing).
- 50 € : Clé Chambersing.
- 110 € : Actes budgétaires (préparation activation et paramétrage à distance pour le flux des Actes Budgétaires).
- 30 € : Abonnement annuel pour la conservation des données pendant la durée du contrat.

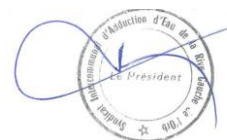
Pour les années suivantes, l'offre est de 260 € H.T. révisée annuellement sur la base de l'indice SYNTEC.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'UNANIMITE :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le Président signe le contrat d'adhésion au service FAST ACTES pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que le Président signe le contrat d'adhésion aux services FAST ACTES pour le module Flux actes budgétaires ;
- donne son accord pour que le Président signe le contrat d'adhésion aux services FAST ACTES pour le module d'archivage en ligne ;
- donne son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité avec la Sous-préfecture de Béziers, représentant l'Etat à cet effet ;
- donne son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre la commune et CDC FAST.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014**

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOLS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE

**CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE REGION « EC-EAU-NOME »
Charte pour la promotion des actions d'économie d'eau et de préservation de la ressource en eau**

Monsieur le Président expose que dans le cadre du projet « AQUADOMIA », la Région Languedoc Roussillon a invité les collectivités à s'engager progressivement mais durablement dans les actions d'économies d'eau et de réduction de l'usage des pesticides. Elle propose de signer la charte d'engagement pour une région « EC-EAU-NOME ».

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, qui partage les objectifs de la charte, souhaite encourager les collectivités du territoire Orb Libron dans une action volontariste en matière d'économie d'eau et de préservation de la ressource, avec la volonté de travailler prioritairement sur l'Orb, en aval de Réals et sur le Libron.

Le S.M.V.O.L., par délibération du 27 septembre 2013, a décidé de signer la charte d'engagement pour une région « EC-EAU-NOME » et il invite le Syndicat à signer cette charte.

Le Syndicat étant d'ores et déjà engagé dans les objectifs de cette charte, le comité syndical, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Président à la signer.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE

TARIFS DES REDEVANCES SYNDICALES - ANNEE 2015

Monsieur le Président rappelle que les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat d'affermage et sont indexés annuellement.

Pour la part syndicale, il propose de maintenir les tarifs actuellement fixés, à savoir :

PART FIXE OU ABONNEMENT : 9.15 € H.T.

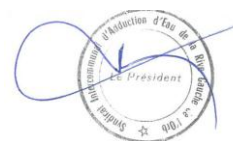
PART PROPORTIONNELLE : 0.6784 € H.T./m3

Monsieur le Président rappelle que la politique du syndicat menée depuis plusieurs années afin de ne pas augmenter les tarifs tout en limitant le recours à l'emprunt, a permis de provisionner suffisamment afin de démarrer les futurs gros chantiers, à savoir l'usine de traitement et le nouveau forage de Lacan.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve le maintien des tarifs pour l'année 2015.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION**D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2014-036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014**Date de convocation : 27/11/2014****Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 12****Nombre de pouvoirs : 1**

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE**FINANCES — Modifications budgétaires**

Monsieur le Président donne la parole à Madame GAUBIAC. Celle-ci indique que, suite à une inversion de chiffres en section d'investissement, lors de la préparation du budget primitif 2014, il manque 61.98 € à l'opération 9070 pour permettre le paiement des honoraires du bureau d'études ARTELIA. Il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération/Article	Libellé	Montant
9070-2315	Commune de Faugères – renforcement et desserte terrain Chevalier	+ 65.00
9069-2315	Commune de Laurens – Desserte terrain Rodriguez et Camping l'Oliveraie	- 65.00
TOTAL		0,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve les modifications budgétaires proposées.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION**D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2014-037

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014****Date de convocation : 27/11/2014****Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 12****Nombre de pouvoirs : 1**

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE**Communes d'AUTIGNAC et de CAUSSINIOJOULS
RENFORCEMENT des conduites d'amenée et de distribution ET Création d'un système de surpression
CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Président rappelle que le montant global de l'opération a été estimé à 197 500 € H.T. et que les aides accordées s'élèvent à 29 625 € pour le Conseil Général et à 59 250 € pour l'Agence de l'Eau.

Conformément à la décision du comité syndical du 24 septembre 2014, les travaux ont été scindés en 2 marchés pour la consultation des entreprises :

- un marché, pour les conduites et la construction du bâtiment du surpresseur, estimé par le Maître d'œuvre à 153 204 € H.T. (183 844.80 € T.T.C.) ;

- un marché, pour l'équipement électro- mécanique du bâtiment, estimé à 27 500 € H.T. (33 000 € T.T.C.).

La procédure utilisée a été la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 novembre pour l'ouverture des plis et elle a confié les offres au maître d'œuvre pour analyse.

Le Bureau ARTELIA a rendu son analyse à la commission d'appel d'offres le 17 décembre à 18H. Cette dernière propose d'attribuer les marchés :

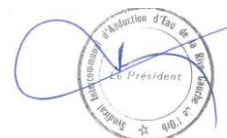
- à la **Société ROQUES** pour un montant **T.T.C. de 137 174.46 €**, pour les conduites et la construction du bâtiment du surpresseur.

- à la **SAUR** pour un montant **T.T.C. de 25 164 €**, pour l'équipement électro- mécanique du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve le choix de ces 2 entreprises et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces y afférent.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION**D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2014-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014**Date de convocation : 27/11/2014****Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 12****Nombre de pouvoirs : 1**

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE**ACQUISITION TERRAINS - Forage de Lacan sud 2014 et réservoir de Cabrerolles.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la demande d'aide pour la réfection de l'étanchéité des réservoirs, les financeurs souhaitent que le S.R.G.O. maîtrise le foncier.

Conformément aux délégations consenties le 30 avril 2014, Monsieur le Président informe qu'il a signé les devis d'honoraires suivants avec le Cabinet ROQUE :

- 650 € T.T.C. pour le terrain du forage de Lacan,
- 585 € T.T.C. pour le terrain du réservoir de Cabrerolles.

Monsieur le Président expose les plans de division parcellaires projetés par le géomètre, plans qu'il demande d'approuver.

Pour le réservoir de Cabrerolles, qui se situe sur une parcelle de plus de 21 ha, la superficie à céder par la commune serait de 647 m².

Monsieur le Président précise que la commune de Cabrerolles devra approuver par délibération, la cession du terrain à titre gracieux. Le dossier sera ensuite transmis à Me CONGNARD DA SILVA afin de réaliser les actes nécessaires. Une servitude de passage devra également être mentionnée dans l'acte notarié.

Pour le Forage de Lacan Sud 2014, le terrain appartient à Madame SARDINOUX Hélène. La superficie à acquérir est de 4 501 m². Une offre lui sera adressée selon la valeur vénale estimée par la brigade d'évaluation de France Domaine.

Monsieur PLAZA précise que le périmètre de protection du forage de Lacan Sud 2014 sera fixé par l'hydrogéologue agréé par l'Agence Régionale de Santé.

Pour le réservoir de Pouxseq, situé sur la parcelle E 0033, Monsieur le Président demande à Monsieur le Maire de Faugères de faire approuver, par son conseil municipal, la cession du terrain à titre gracieux.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION**D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2014-039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014**Date de convocation : 27/11/2014****Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 12****Nombre de pouvoirs : 1**

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE**STATION DE TRAITEMENT**

Monsieur le Président informe des notifications des subventions attribuées par le Conseil Général pour 503 828 € et par l'Agence de l'Eau pour 503 828 €. Un courrier de remerciement leur a été adressé.

Monsieur le Président précise que le montant global du projet est estimé à 1 974 831 € T.T.C. et que le montant des travaux est estimé à 1 884 003.60 € T.T.C. (1 570 003 € H.T.)

Monsieur le Président propose de lancer la consultation des entreprises au niveau national, dès janvier 2015, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il sera également nécessaire de lancer une consultation auprès :

- de bureaux de contrôle pour les missions de Contrôle Technique (CT) et de Coordination Sécurité et Protection Santé (CSPS).
- d'architectes pour le dossier de demande de permis de construire.

Monsieur le Président dit qu'il conviendrait aussi, au vu des taux très bas pratiqués actuellement, de consulter différents établissements financiers afin d'obtenir un emprunt à un taux avantageux.

Monsieur le Président précise que Monsieur BRUOT, propriétaire de la parcelle E698, autorise l'installation du chantier sur son terrain pendant toute la durée des travaux. Il demande simplement que celui-ci soit remis en état à la fin des travaux.

Monsieur PLAZA rappelle que l'emprise de la future station de traitement sera en limite de la parcelle du Syndicat. Il pense qu'il serait judicieux d'acquérir une bande d'environ 10 mètres sur les terrains alentours afin d'étendre la superficie pour une circulation plus aisée des véhicules.

Monsieur le Président répond que le Syndicat va consulter les propriétaires de ces terrains. Il missionnera ensuite le cabinet ROQUE afin de procéder aux différentes divisions parcellaires.

.../...

.../...

Dans le cadre de procédures adaptées, le comité syndical, à l'UNANIMITE, :

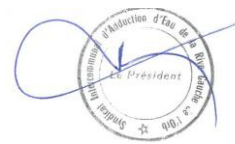
1°) approuve le lancement de la consultation :

- des entreprises pour les travaux,
- des bureaux de contrôle pour les missions CT et CSPS,
- d'architectes pour le dossier de permis de construire,
- d'établissements financiers pour un emprunt.

2°) Autorise Monsieur le Président à négocier avec les propriétaires des terrains afin de parvenir à l'acquisition des terrains nécessaires et suffisants à l'exploitation et l'entretien de la future station de traitement.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSCH Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE

Site internet de la COMMUNE DE LAURENS

Monsieur le Président donne la parole à Bruno LAULHE. Celui-ci expose qu'il a réalisé le site internet de la commune de Laurens. Il propose de créer une page de présentation dédiée au S.R.G.O. comprenant toutes les informations utiles à la population et où l'on pourrait, par exemple, télécharger les rapports PQS annuels.

Thierry ROQUE demande à ce qu'il y ait un lien d'accès direct à cette page sur tous les sites des communes adhérentes.

Bruno LAULHE rappelle que cette page sera évolutive. Lorsque celle-ci sera mise en ligne il propose d'envoyer le lien à toutes les communes.

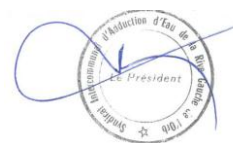
Monsieur BOUCHACOURT demande si l'on pouvait rajouter sur cette page un lien direct SAUR.

Monsieur le Président demande de mettre en ligne les procès-verbaux des conseils syndicaux et d'indiquer les différents travaux en cours ou à venir.

Le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve la création d'une page internet dédiée au SRGO sur le Site de la Commune de Laurens.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014**

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE

COMMUNE DE MAGALAS -Alimentation en eau potable du Domaine St Jean : Convention de participation

Monsieur le Président expose que la convention entre le syndicat et la commune a été préparée mais afin que cela ne pose pas de problème juridique, il propose que celle-ci soit signée, pour le syndicat, par Madame JALBY, Vice-Présidente du S.R.G.O.

Le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve la modification de la convention pour signature par Madame JALBY.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014**

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE

INDEMNITES DES ELUS - COTISATIONS IRCANTEC

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} avril 1992, les indemnités des élus sont soumises à cotisations IRCANTEC.

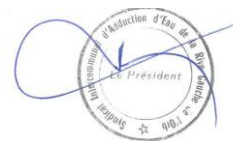
L'ancienne secrétaire du syndicat n'a appliqué ces cotisations qu'à compter du 1^{er} janvier 1996. Afin de régulariser le dossier de Monsieur Charles HEY, il est nécessaire de verser à l'IRCANTEC la somme globale de 846.37 € dont 338.25 € pour la part salariale et 508.12 € pour la part patronale.

Le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve le paiement, sur le budget 2015, de la somme de 846.37 € correspondant à la régularisation des cotisations dues à l'IRCANTEC, d'avril 1992 à décembre 1995, pour Monsieur Charles HEY.

Monsieur Charles HEY établira un chèque de 338.25 €, à l'ordre du Trésor Public, en remboursement de la part salariale versée pour son compte.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION

D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2014-043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe et GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de MAGALAS :	GONZALEZ René Pouvoir à HEY Charles

Secrétaire de séance : François ANGLADE

FINANCES – BUDGET 2014 – VIREMENT DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Président expose la nécessité d'effectuer des modifications en section de fonctionnement afin de régler les frais de secrétariat

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve les virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre/Article	Libellé	Montant
011-605	Achats d'eau	- 80.00
012-621	Personnel extérieur au service	+ 80.00
TOTAL		0,00

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY

